



HAL
open science

À propos du manoir dans l'Orient latin : le cas de Chypre (XIIIe-XVe siècle)

Gilles Grivaud

► **To cite this version:**

Gilles Grivaud. À propos du manoir dans l'Orient latin : le cas de Chypre (XIIIe-XVe siècle). Des châteaux et des sources. Mélanges en l'honneur d'Anne-Marie Flambard Héricher, 2008. <hal-01937536>

HAL Id: hal-01937536

<https://normandie-univ.hal.science/hal-01937536v1>

Submitted on 8 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

À propos du manoir dans l'Orient latin : le cas du royaume de Chypre (XIII^e-XV^e siècle)

Gilles Grivaud

La présence occidentale en Orient latin a soulevé de nombreuses controverses quant aux formes prises par l'installation des Francs dans les territoires conquis sur les musulmans. Longtemps, la colonisation a été présentée comme un phénomène caractérisé par une solide implantation humaine en milieu urbain à laquelle répondait un faible établissement dans les campagnes. Confrontés à un environnement hostile et à une oliganthropie récurrente, les Francs ont assis leur contrôle du territoire sur un quadrillage reposant sur des villes fortifiées et une série de forteresses facilitant l'encadrement des ressources rurales, à la fois pour prélever les droits sur les populations paysannes, pour lever les taxes sur les récoltes et pour percevoir les rentes domaniales. Selon ce schéma, qui établit le caractère ségréatif de la société fondée par les croisés, les Francs n'ont pas investi les campagnes de Syrie-Palestine en transplantant les modèles d'organisation spatiale, sociale et économique de leurs patries, quels que soient les exemples de villes franches pouvant être produits à partir de l'examen des chartes. Rares demeurent en conséquence les identifications assurées de manoirs fortifiés dans l'Orient latin, puisque la présence franque n'a pas revêtu l'aspect d'un ample mouvement de colonisation de l'espace rural¹.

1. Claude Cahen, « Notes sur l'histoire des croisades et de l'Orient latin II. Le régime rural syrien au temps de la domination franque », *Bulletin de la faculté des lettres de Strasbourg*, 29, 1950-1951, p. 286-310 ; Raymond C. Smail, *Crusading Warfare (1097-1193). A Contribution to Medieval Military History*, Cambridge, University Press, 1956 ; Jean Richard, *Le royaume latin de Jérusalem*, Paris, Presses universitaires de France, 1953, p. 113-121 ; Joshua Prawer, « Colonization Activities in the Latin Kingdom », *Revue belge de philosophie et d'histoire*, 29, 1951, p. 1063-1118, repris dans Joshua Prawer, *Crusader Institutions*, Oxford, Clarendon Press, 1980, p. 102-142 ; Meron Benvenisti,

Depuis les années 1990, cette interprétation a été bouleversée par les résultats des archéologues dont les travaux ont porté sur diverses structures agraires démontrant que le sujet appelait réexamen². Ronnie Ellenblum a ainsi remis en cause le modèle en croisant sources écrites et résultats de fouilles, en proposant des interprétations qui peuvent être résumées de la manière suivante : loin d'avoir été de maigres dimensions, le peuplement rural franc a au contraire drainé des foules significatives de colons qui ont reproduit dans la Palestine du XII^e siècle les modes d'organisation territoriale conformes à ceux des régions dont ils provenaient, d'Europe méridionale pour l'essentiel. Dans le royaume de Jérusalem, cette implantation s'est déployée, sans être uniforme, dans les zones à peuplement chrétien ou dans celles à faible densité humaine, selon des manifestations spécifiques assurant que les Francs adoptèrent une politique cohérente de renforcement et de défense des populations chrétiennes en milieu musulman, dont témoigne la construction de bâtiments d'habitation et d'exploitation rurale qui entrent dans la large typologie du manoir³. Saluée pour son analyse novatrice et contestée pour l'utilisation anachronique de certaines données⁴, la thèse d'Ellenblum permet de reconsidérer, preuves archéologiques à l'appui, la nature et l'origine des modalités de la présence franque dans les campagnes syro-palestiniennes.

Dans ce contexte, l'observation de la situation particulière du royaume de Chypre permet d'enrichir la réflexion pour déterminer si les Francs ont appliqué une politique particulière quant à l'exploitation du territoire.

The Crusaders in the Holy Land, Jérusalem, Israel Universities Press, 1970 ; J. Richard, *Histoire des croisades*, Paris, Fayard, 1996, p. 98-112.

2. Denys Pringle, *Secular buildings in the crusader kingdom of Jerusalem*, Cambridge-New York, Cambridge University Press, 1997, p. 11-13, 26-27 ; Adrian J. Boas, *Crusader archaeology*, Londres-New York, Routledge, 1999, p. 68-74.
3. Ronnie Ellenblum, *Frankish Rural Settlement in the Latin Kingdom of Jerusalem*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 175-193 plus spécialement ; on retiendra cette phrase de conclusion, p. 282 : « *The Frankish agricultural network was [...] flourishing and in no way as decrepit as the scholars tried to depict. Their claim that the Franks were completely unaware of what went on in their fields (save when it came to collecting their share of the crops), and had no contact with the local inhabitants, is not based on written or archeological sources and is certainly not accurate.* »
4. Voir les comptes rendus de Peter Jackson, *English Historical Review*, CXIV/457, 1999, p. 683 ; Thierry Bianquis, *Bulletin of the Royal Institute for Inter-Faith Studies (Amman)*, 2/1, spring 2000, p. 220-226 ; John Roser, *Speculum*, 75/3, 2000, p. 686-688 ; J. Richard, *Le Moyen Âge*, 104/3, 2001, p. 623-624 ; voir également l'état de la discussion dressé par Jonathan Riley-Smith, « Government and the Indigenous in the Latin Kingdom of Jerusalem », *Medieval Frontiers: Concept and Practices*, D. Abulafia, N. Berend éd., Aldershot Ashgate 2002, p. 121-123.

Sous la domination franque, l'île jouit d'une relative stabilité institutionnelle de 1192 à 1474, laissant la dynastie des Lusignan affirmer ses orientations en matière économique et sociale sur une durée bien supérieure à celle des autres États francs d'Orient ; jamais les institutions et les structures féodales ne sont inquiétées à la suite des guerres perdues contre Gênes (1373-1374) ou contre les Mamelouks (1426), si bien qu'elles se développent en des conditions favorables, quelles que soient les conséquences des épidémies de peste ou d'autres catastrophes naturelles⁵. Par ailleurs, la domination franque sur l'île – byzantine jusqu'à la conquête de Richard Cœur de Lion en mai-juin 1191 – n'est pas sérieusement contestée par la population insulaire ; à l'exception de deux révoltes mal connues survenues au lendemain de la conquête, en 1191-1192, et d'une insurrection paysanne rapidement étouffée entre l'été 1426 et le printemps 1427, l'ordre social découlant de l'instauration du régime féodal n'est pas inquiété⁶. Si on ne peut prétendre que les Francs de Chypre profitent de circonstances exceptionnellement favorables à leur installation, au moins échappent-ils aux résistances et aux hostilités que durent vaincre les Francs dans les autres États de l'Orient latin.

Regards passés

Jusqu'à présent, les études sur les formes concrètes prises par la colonisation franque dans les campagnes de Chypre ont reposé sur l'exploitation de la documentation écrite, suscitant surtout des analyses d'ordre

5. La meilleure synthèse sur l'histoire du royaume est celle dirigée par Théodoros Papadopoulos, *Ιστορία της Κύπρου*, Nicosie, Fondation de l'Archevêque Makarios III, 1995, vol. IV, où figurent les chapitres de : J. Richard, « Τὸ μεσαιωνικὸ βασίλειο ἀπὸ τὸ 1205 ἕως τὸ 1324 », p. 21-50 ; *id.*, « Οἱ πολιτικοὶ καὶ κοινωνικοὶ θεσμοὶ τοῦ μεσαιωνικοῦ βασιλείου », p. 333-374 ; Peter W. Edbury, « Ἡ πολιτικὴ ἱστορία τοῦ μεσαιωνικοῦ βασιλείου (1324-1432) », p. 51-158 ; *id.*, « Οἱ τελευταῖοι Λουζινιάνοι (1432-1489) », p. 177-258 ; David Jacoby, « Τὸ ἐμπόριο καὶ ἡ οἰκονομία τῆς Κύπρου (1191-1489) », p. 387-454. On lui adjoindra le volume dirigé par Angel Nicolaou-Konnari et Chris Schabel, *Cyprus. Society and Culture 1191-1374*, Leyde-Boston, Brill, 2005, avec les contributions de : A. Nicolaou-Konnari, « Greeks », p. 13-62 ; P. W. Edbury, « Franks », p. 63-101 ; Nicolas Coureas, « Economy », p. 103-156. Pour l'histoire rurale du royaume sous les Lusignan, notre essai « Villages désertés à Chypre », *Μελέται καὶ Ὑπομνήματα*, III, 1998, p. 273-277, 293-297, 301-308, 318-320, 323-325, 337-351.

6. J. Richard, « Les révoltes chypriotes de 1191-1192 et les inféodations de Guy de Lusignan », *Montjoie. Studies in Crusade History in Honour of Hans Eberhard Mayer*, B. Z. Kedar, J. Riley-Smith, R. Hiestand éd., Aldershot, Ashgate, 1997, p. 123-128 (réimpr. dans J. Richard, *Francs et Orientaux dans le monde des croisades*, Aldershot, Ashgate, 2003, étude n° xvii) ; Léontios Machairas, *Χρονικό της Κύπρου. Παράλληλη διπλωματική έκδοση των χειρογράφων*, éd. M. Pieris, A. Nicolaou-Konnari, Nicosie, Cyprus Research Center, 2003, p. 456-457.

institutionnel pour déterminer la nature et le fonctionnement de la seigneurie chypriote. L'aspect matériel de cette seigneurie a, en revanche, peu retenu l'attention des médiévistes, sans doute parce que la rareté des monuments sauvegardés hors des villes ne révélait pas d'investissements ostentatoires des seigneurs francs. En conséquence, l'image d'une aristocratie chypriote calquant ses comportements sur ceux de l'aristocratie franque de l'Orient latin a largement prévalu.

Louis de Mas-Latrie fut le premier à dessiner l'image d'un régime féodal où l'initiative des souverains détermina les conditions d'installation des Francs ; examinant les effets des mesures de colonisation adoptées par Guy et Aimery de Lusignan (1192-1204), tant en matière de peuplement que d'organisation sociale et économique, il assure la concentration des organes de pouvoir autour du roi et de son conseil à Nicosie, la large distribution de terres aux chevaliers venus s'installer dans le jeune royaume :

Les Latins n'étaient plus isolés et en petit nombre [...], ils avaient pénétré dans toutes les parties de l'île ; leurs agents étaient obéis dans tous les districts et partout où une agglomération considérable s'était fixée, une église latine s'était élevée⁷.

La coexistence harmonieuse des seigneurs francs avec leurs sujets grecs étant admise, l'exploitation des domaines ruraux acquit peu de relief aux yeux du comte de Mas-Latrie, convaincu du bien fondé de méthodes franques d'administration territoriale qui n'appellent pas d'examen approfondi, même si, dans un ouvrage ultérieur, le savant établit, à partir des sources écrites, un inventaire des fiefs détenus par les Francs⁸. Ainsi s'imposa le tableau d'un pays gouverné depuis la capitale par une élite franque qui ne résidait pas sur ses domaines, à l'exception de rares châteaux princiers ; dans ce schéma, l'administration domaniale se trouve entièrement assurée par des groupes d'agents locaux qui rendent leurs comptes aux maîtres des fiefs agrégés autour de la cour à Nicosie. L'apport franc se voit logiquement décrit sous un jour bénéfique qui marque l'entière période de domination des Lusignan, en des propos fidèles à la mentalité de la France coloniale des années 1860 :

7. Louis de Mas-Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, Paris, Imprimerie impériale, 1852-1861, vol. I, p. 186.

8. *Id.*, *L'île de Chypre, sa situation présente et ses souvenirs du Moyen Âge*, Paris, Firmin-

Les émigrants qui arrivèrent en assez grand nombre en Chypre, au XIV^e siècle, ne passèrent pas dans l'île avec des idées de conquête et de croisade. Ils y vinrent pour prendre part aux richesses de son industrie et de son agriculture [...]. Rajeuni et fortifié par le surcroît de population latine qui lui arriva du continent, il [le royaume de Chypre] sentit sa domination territoriale s'affermir, il eut dès lors plus de liberté et d'unité dans son action extérieure⁹.

La trame dessinée par le comte de Mas-Latrie fut appelée à lui survivre longtemps. Camille Enlart, qui parcourt l'île pendant cinq mois en 1896, ne s'interroge guère sur les méthodes d'exploitation des domaines ruraux malgré les relevés des quelques monuments gothiques et renaissants observés dans les campagnes¹⁰. Enlart décrit et dresse les plans de résidences qu'il désigne comme des « manoirs royaux », lorsqu'il connaît l'identité de leurs propriétaires grâce aux documents publiés par les Mas-Latrie, père et fils ; ainsi, les résidences de Potamia et de Kouklia sont restituées sans recevoir grande attention si on compare leurs descriptions avec celle réservée au donjon fortifié des Hospitaliers à Kolossi¹¹. Quant aux petites tours construites à Pila, Alaminos et Kiti, elles ne sont pas considérées comme d'éventuels bâtiments liés à un domaine seigneurial mais assimilées à des tours de guet, semblables à celles qui surveillent l'Akamas ou le littoral d'Amathonte¹². Malgré ses découvertes, Enlart note :

[...] que les campagnes de Chypre ont fourni bien peu d'édifices gothiques en comparaison des villes ; mais quiconque voudra renouveler l'exploration des campagnes de l'île verra bien vite que telle est la proportion : en effet, la noblesse et le commerce habitaient et bâtissaient dans les centres, tandis que la campagne était laissée aux paysans indigènes. Le contraste est frappant entre les beaux édifices gothiques de Famagouste et de Nicosie et les misérables bâtisses byzantines des villages les plus proches, et dans les régions éloignées des centres, telles que le Troodos, le Krysocho, le Karpas, on peut voyager une semaine sans trouver un

9. *Id.*, *Histoire de l'île de Chypre*, op. cit., vol. I, p. 514.

10. Camille Enlart, *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, Paris, Ernest Leroux, 1899, 2 vol. et tr. anglaise par David Hunt, *Gothic Art and the Renaissance in Cyprus*, Londres, Trigraph, 1987. Sur la mission de l'historien-archéologue : Jean-Bernard de Vaivre, « Sur les pas de Camille Enlart en Chypre », *L'art gothique en Chypre*, J.-B. de Vaivre et Ph. Plagnieux éd., Paris, Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres 34, 2006, p. 15-56.

11. C. Enlart, *L'art gothique*, op. cit., vol. II, p. 556-557, 683-695, 697-699.

12. *Ibid.*, vol. II, p. 666-671 ; ce point de vue est repris *ad verbatim* par J.-B. de Vaivre, « Sur les pas de Camille Enlart en Chypre », art. cité, p. 53.

édifice vraiment gothique. Il m'a fallu dépenser beaucoup de temps et d'efforts à dresser ce simple procès-verbal de carence.¹³

Loin de contredire l'opinion du comte de Mas-Latrie, Camille Enlart la renforçait, lui accordant un statut scientifique définitif puisqu'elle était fondée sur une observation minutieuse du patrimoine monumental.

Bien établie, la thèse put continuer à sa propager ; pour preuve, la volumineuse histoire du royaume franc composée par Sir George Hill, devenue un classique pour des générations d'historiens travaillant sur Chypre. Loin de contredire les opinions du comte de Mas-Latrie, Hill livre un récit détaillé des événements politico-militaires sans examiner en profondeur les structures sociales et économiques de l'État franc. Il adhère donc à l'idée que seuls les Lusignan ont édifié des palais ou des châteaux en dehors des villes, que ce soit à La Cava, Potamia, Aradippou et Strovolos ; néanmoins, la finalité de ces bâtiments échappe à l'historien anglais, qui recourt à un vocabulaire polyvalent insistant sur les fonctions de prestige lié à ces résidences royales ; il qualifie tour à tour le manoir de Potamia de « château », « royal residence », « palace », « royal lodge », La Cava de « palace » et « residence », Aradippou de « seigneurial lodging »¹⁴. Ainsi dénie-t-il à ces résidences une fonction économique ; il n'envisage pas l'existence de domaines appartenant à des particuliers, qu'ils soient structurés sur les modèles du logis ou du manoir.

Les premières analyses approfondies des structures de l'économie seigneuriale chypriote appartiennent sans conteste à Jean Richard dont plusieurs études ont précisé les modalités de la colonisation franque¹⁵.

13. C. Enlart, *L'art gothique*, op. cit., vol. I, p. XXI-XXII.

14. George Hill, *A History of Cyprus*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972², vol. II, p. 225, 430, 446, 473, 483.

15. J. Richard, « Le casal de Psímolofo et la vie rurale en Chypre au XIV^e siècle », *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École Française de Rome*, 59, 1947, p. 121-153 (réimpr. dans J. Richard, *Orient et Occident au Moyen Âge. Contacts et relations XI^e-XIV^e siècles*, Londres, Variorum reprints, 1976, étude n° IV) ; *id.*, « Le peuplement latin et syrien en Chypre au XIII^e siècle », *Byzantinische Forschungen*, 7, 1979, p. 157-173 (réimpr. dans J. Richard, *Croisés, missionnaires et voyageurs*, Londres, Variorum Reprints, 1983, étude n° VII) ; *id.*, « Agricultural Conditions in the Crusader States », *A History of the Crusades*, N. P. Zacour, H. W. Hazard, K. M. Setton éd., Madison-Londres, The University of Wisconsin press, 1985, vol. V, p. 251-294 ; *id.*, « La seigneurie franque en Syrie et à Chypre : modèle oriental ou modèle occidental ? », *Actes du 117^e Congrès National des Sociétés Savantes*, Paris, 1993, p. 155-166 ; *id.*, « Οἱ πολιτικοὶ καὶ κοινωνικοὶ θεσμοὶ τοῦ μεσαιωνικοῦ βασιλείου », art. cit., p. 333-374. On peut y ajouter les commentaires qui accompagnent les éditions de sources : *id.*, *Documents chypriotes des archives du Vatican (XIV^e et XV^e siècles)*, Paris, P. Geuthner, 1962 ; *id.*, *Le Livre des Remembrances de la Secrète du royaume de Chypre (1468-1469)*, Nicosie, Centre

Revenant sur la formation du peuplement franc dans l'île, Richard a souligné la régularité des flux migratoires depuis le littoral syro-palestinien durant le XIII^e siècle, au bénéfice quasi exclusif des villes puisque le nombre de paroisses de rite latin fondées dans les campagnes se limite à quelques unités. La concentration du peuplement franc en milieu urbain a, en corollaire, mené les Francs à adapter le régime des fiefs à l'organisation byzantine des campagnes, confiant la gestion des domaines à un personnel spécialisé composé d'intermédiaires (baillis, interprètes, secrétaires, scribes, sergents). Par cette délégation des responsabilités administratives, souvent confiées à des Grecs et à des Syriens, les seigneurs ont exploité leurs domaines depuis les villes, tout en respectant une hiérarchie des exploitations rurales conforme à la distribution du peuplement et des ressources héritée des XI^e-XII^e siècles byzantins. Les Francs ont ainsi structuré leurs domaines selon la capacité productive des villages, les plus riches d'entre eux recevant des investissements seigneuriaux sous la forme d'une *curia*, centre névralgique de la grande seigneurie chypriote comprenant un ensemble de bâtiments d'exploitation et de maisons distribuées autour d'une cour, où le maître ne possède pas de résidence ; lorsqu'il se rend sur son domaine, celui-ci se contente de faire dresser des tentes pour s'abriter, sans attacher d'importance à la fonction représentative de son logement provisoire ; dans des cas exceptionnels, le seigneur construit un manoir qui demeure dépourvu d'aménagements défensifs, malgré l'existence de tours à Kiti et Pila. Ainsi, les travaux de Jean Richard décrivent avec acuité les articulations qui assurent aux Francs le contrôle des ressources insulaires, sans rompre avec la perception d'un espace rural où les seigneurs réservaient leurs investissements aux seuls secteurs liés à la production.

À l'appui de cette perception opposant l'espace des Francs, urbain, à celui des Grecs, rural, une source unique se trouve régulièrement citée : le témoignage de Ludolph de Sudheim qui visite Chypre à l'occasion d'une halte durant son pèlerinage à Jérusalem, à la fin des années 1330. Publiée de manière fragmentaire par le comte de Mas-Latrie, cette relation de voyage fonde la certitude de l'exclusive résidence citadine des Francs qui logent sous des tentes à l'occasion de leurs parties de chasse dans les montagnes et de leurs transports dans les campagnes¹⁶. Ce témoignage, exceptionnel et admis sans réserve, alors qu'il vise à exalter la richesse

16. L. de Mas-Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, op. cit., vol. II, p. 214-215 : « De Nycossia civitate. [...] In hac civitate propter aeris temperiem et sanitatem rex Cipri et omnes regni episcopi et alii prelati degunt, et etiam alii principes et nobiles comites et barones milites habitant, pro majori parte... [...]. Nam euntes ad venacionem, habitant aliquando integrum mensem in silvis et montibus in suis tentoriis, de loco ad locum vagantes, et

des seigneurs francs par leur pratique de l'*ars venandi*, a éliminé toute discussion sur la réalité de l'habitat franc hors des villes¹⁷.

Regards des sources

La difficulté des historiens à reconnaître les formes de l'implantation franque en milieu rural découle en partie de l'usage de sources évasives sur la description des bâtiments constitutifs de l'exploitation seigneuriale rurale, de textes silencieux sur l'aspect résidentiel du manoir. Jusqu'à présent, pour toute la période de la domination franque et vénitienne sur Chypre, seuls quatre domaines reçoivent un éclairage suffisant à partir de dossiers d'archives : celui de Pierre de Pleine-Chassagne, patriarche de Jérusalem, établi à Psimolofou (1318), celui de Gauthier VI de Brienne, duc d'Athènes, distribués sur trois casaux épars – Omorfita, Knodara, Dischoria – (1354-1357), celui de Morf de Grenier, comte de Rochas, à Kato Koutrafas (1512), celui de la famille Cornaro à Épiskopi (1551)¹⁸. L'examen des quatre dossiers confirme l'absence de résidence seigneuriale à proximité des bâtiments d'exploitation et d'habitation, même dans le *castello* d'Épiskopi haut de quatre étages. Sur la base de cette évidence documentaire, la question de l'existence de manoirs à Chypre paraît dépourvue de sens.

Pourtant, d'autres sources écrites jettent un regard contradictoire sur ces manoirs car les mentions sur des habitats seigneuriaux situés à proximité des villes ou dans les campagnes ne manquent pas. Les plus anciennes mentions figurent dans le rapport du baile Marsilio Zorzi qui dresse vers 1243 un inventaire des biens confisqués aux Vénitiens après les révoltes de 1191-1192 ; dans les propriétés situées à Limassol, le baile énumère plusieurs catégories de bien-fonds opposant la *domus* à la *curia* par le fait que cette dernière rassemble plusieurs maisons ; quatre *curia* sont ainsi distribuées à l'ouest d'une ville où le tissu urbain semble très lâche¹⁹. C'est encore à Limassol que Philippe de Novare met en scène un

cum canibus et falconibus occiantes, et in silvis et in campis et tentoriis dormientes et omnia ipsorum necessaria et pabula in camelis et bestiis deferentes. »

17. Se fondent toujours sur lui les récentes synthèses d'A. Nicolaou-Konnari, « Greeks », art. cité, p. 16-17, et P. W. Edbury, « Franks », art. cité, p. 81, qui relève cependant quelques évidences de résidences seigneuriales dans les campagnes à partir d'autres sources.
18. J. Richard, « Le casal de Psimolofou et la vie rurale en Chypre au XIV^e siècle », art. cité ; Édouard Poncelet, « Comptes du domaine de Gauthier de Brienne au royaume de Chypre », *Bulletin de la commission royale d'histoire*, 98, 1934, p. 1-28 ; G. Grivaud, « Villages désertés à Chypre », art. cité, p. 339-341, 370-372, 593 ; Gianni Perbellini, « Il piano del castello di Piscopia », *Castellum*, 25/26, 1986, p. 15-25.
19. Oliver Berggötz, *Der Bericht des Marsilio Zorzi. Codex Querini Stampalia IV.3 (1064)*, Francfort-sur-le-Main, Peter Lang, 1991, p. 185.

épisode célèbre de la *Guerre des Lombards*, où l'empereur Frédéric II est reçu dans « i beau maner » que Philippe d'Ibelin, régent de Chypre, avait fait construire avant 1227 ; si l'édifice ne fait pas l'objet d'une description précise, il comprend un jardin, des étables, des pièces assez vastes pour cacher plusieurs centaines de soldats²⁰.

On pourra certes contester ces premières informations en pointant l'ambiguïté d'exemples choisis en un environnement plus proche du milieu urbain que rural, même si voyageurs et pèlerins ravalent souvent Limassol au rang de bourg. La lecture des chroniques lève cependant les doutes ; ainsi, en mars 1302, des corsaires venus de Monemvasia et de Rhodes lancent une expédition contre Épiskopi, casal du comte de Jaffa, Guy d'Ibelin ; le comte y est capturé avec son épouse et deux de leurs enfants mais tandis que les intrus « *sachegiorono la casa del conte et tolseno gran ricchezza* », Guy d'Ibelin s'enfuit en sautant du balcon, d'autres membres de sa famille parvenant également à s'échapper²¹. Quelques années plus tard, entre 1306 et 1308, plusieurs incidents se rapportent au sénéchal Philippe d'Ibelin, seigneur d'Alaminos, village où Philippe réside dans sa maison et où il suit des offices dans une chapelle²². Toujours durant la première décennie du XIV^e siècle, époque où l'aristocratie chypriote se divise entre partisans du roi Henri II ou tenants de son frère, l'usurpateur Amaury, les condamnations à la relégation pleuvent, tels Roupen de Monfort, exilé à Lapithos, le casal de sa mère, Échive d'Ibelin²³, ou Jean Dampierre, obligé de demeurer dans son casal, Mamogna, où il meurt le 8 avril 1308 avant d'être enterré dans la cathédrale de Paphos²⁴. Deux décennies ont passé quand la sœur d'Hugues IV, Isabelle de Lusignan, semble vivre de manière régulière au casal de Colota, à proximité de Famagouste²⁵. Les ecclésiastiques vivent également loin des paroisses latines puisque l'évêque de Paphos, Oddon de *Cancaliis*, meurt en 1356 dans le manoir de Marona, dont l'inventaire dévoile un mobilier qui, sans être luxueux, montre le confort relatif de la demeure²⁶.

20. Philippe de Novare, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, éd. S. Melani, Naples, Liguori, 1994, § 31 (127), p. 86.

21. *Ibid.*, p. 238.

22. *Cronaca del Templare di Tiro (1243-1314)*, éd. L. Minervini, Naples, Liguori, 2000, § 427 (663), 463 (699) ; *Chronique d'Amadi*, éd. R. de Mas-Latrie éd., Paris, Imprimerie nationale, 1891 (réimpr. Nicosie, 1999), vol. I, p. 263, 272-274 (cité par la suite *Chronique d'Amadi*).

23. *Ibid.*, p. 267.

24. *Ibid.*, p. 272.

25. L. de Mas-Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, *op. cit.*, vol. II, p. 185-186.

26. J. Richard, « Les comptes du collecteur de la chambre apostolique en Chypre (1357-1363) », *Ερετηρίς τοῦ Κέντρου Ἐπιστημονικῶν Ἐρευνῶν*, 13-16/1, 1984-1987, p. 1-47.

Que ces résidences soient exceptionnelles ou habituelles, elles révèlent les liens des seigneurs à leurs fiefs, où le séjour ne se déroulait pas sous de simples toiles de tente.

L'évidence se confirme à l'examen des textes grecs, guère plus prolixes quant à la description des demeures rurales appartenant aux seigneurs. On doit à un lettré byzantin, connu sous le pseudonyme d'Agathangelos, l'unique référence à la puissance économique d'un archonte grec, Georges Lapithès, dont la maison édiflée sur les bords de la rivière Lapithos possède les dimensions et l'aspect d'une résidence digne des puissants (1354)²⁷. La chronique de Georges Bustron contient un long passage sur les méfaits des agents de Jacques II chargés de pourchasser ses ennemis à travers l'île en 1460 ; avec force pressions, ils obtiennent de Georges Sateni un vase rempli de monnaies entreposé dans son magasin (« αποθήκη ») à Pelendri ; ils poursuivent leur chevauchée à Gerakies, chez le comte de Rochas, où ils s'emparent du protopope et de ses biens ; du Troodos, ils passent à Pentageia, où ils enlèvent au civitain Tzan Milas la coquette somme de 2 000 ducats ; sur le chemin du retour vers Nicosie, ils soustraient à Thomas Chareri seize caisses de sucre et d'autres biens dans sa résidence (« απλίκι ») d'Agios Dometios ; enfin, ils achèvent leur course à Chrousida, où Guillaume d'Acre est obligé de céder plusieurs objets d'or et d'argent, d'un montant équivalent à 2 000 ducats²⁸.

Bien que ces mentions ne décrivent pas l'aspect des demeures seigneuriales en milieu rural, des stocks de marchandises et des sommes d'argent y sont entreposés, ce qui permet de considérer les maisons de maîtres des fiefs et d'agents royaux comme de véritables manoirs où sont combinées des fonctions résidentielles et économiques. La confirmation de cette association d'activités apparaît dans deux mandements de Jacques II inclus au *Livre des Remembrances*, datés d'avril et juillet 1468 ; dans le premier cas, le roi diminue de 40 besants la rente attachée à « l'apaut dou manoir et vignes » propriétés de Capadoca ; dans le second, le roi accorde au « guouvernadour de la lumière » diverses rentes et « le manoir de nostre cazal de Petres [Petra] pour abiter dedens »²⁹. Enfin,

avec le texte de l'inventaire aux p. 17-22 (réimpr. dans J. Richard, *Croisades et États latins d'Orient*, Londres, Variorum Reprints, 1992, étude n° xv).

27. Nicéphore Grégoras, *Ρωμαϊκή Ἱστορία*, éd. J. Bekker, CB Bonnae, 1855, vol. III, 27.16-39.6.

28. Georges Bustron, *Διήγησις Κρονίκας Κύπρου*, éd. G. Kechagioglou, Nicosie, Cyprus Research Center, 1997, p. 108-111 ; Florio Bustron, *Chronique de l'île de Chypre*, éd. R. de Mas-Latrie, Paris, Imprimerie nationale, 1886 (réimpr. sous le titre *Historia overo commentarii de Cipro*, Nicosie, 1998), p. 401-402, donne une version différente de ces événements sans conserver les détails relatifs aux habitations.

29. J. Richard, *Le Livre des Remembrances*, op. cit., n° 20 et 38.

dans les mêmes années, comment ne pas considérer comme des résidences rurales les maisons propriétés du comte de Jaffa, Jacques de Fleury, dans le village de Kazaphani³⁰ ?

De fait, l'évidence de manoirs s'avère plus tangible lorsque les sources mentionnent des événements se déroulant dans les résidences que les Lusignan entretiennent hors de Nicosie, au nombre de six, toutes situées à une demi-journée de cavalcade de la capitale : Strovolos, Akaki, Aradippou, Sigouri, La Cava et Potamia.

La résidence de Strovolos, à quelques kilomètres au sud-ouest de Nicosie, n'est pas mentionnée avant le début du xiv^e siècle ; son aspect correspond à celui d'une résidence de plaisance, « *dove sono molti giardini et acque corrente et belle stantie* », où Henri II aime chasser au faucon et où il meurt le 31 mars 1324³¹. L'histoire de cette résidence reste inconnue ; dans les années 1460, le casal est accordé en fief par Jacques II à Dimitri de Coron et à Diego de Vitoria, ce qui suggère un abandon préalable du manoir par les souverains³². Une autre demeure est attachée à Henri II, puisqu'on lui attribue la construction du manoir d'Akaki, à 20 kilomètres à l'ouest de la capitale ; Pierre I^{er} aime venir y chasser en 1369 et, un siècle plus tard, Jacques II et son entourage s'y réfugient pour échapper à la peste qui ravage Nicosie (1469-1472)³³ ; on ne possède aucune description du manoir dont est sauvegardée une tour en ruines³⁴.

La résidence d'Aradippou, plus proche des Salines que de Nicosie, est associée au règne d'Hugues IV, qui paraît la visiter de manière régulière chaque printemps ; le 2 mars 1328, entouré de plusieurs grands officiers du royaume, il établit une procuration « *in casali de Radipe Nycociensis dyocesis, in hospicio majori ipsius casalis, [...] in majori camera ipsius* » ; il y réside encore durant les mois de mars en 1352, 1353 et 1354, lorsqu'il adresse des lettres aux marchands de Montpellier³⁵. En mai 1412, le

30. Daniele Baglioni, *La scripta italaromanza del regno di Cipro*, Rome, Aracne, 2006, p. 203.

31. *Chronique d'Amadi*, p. 253 (citation), 401 ; Léontios Machairas, *op. cit.*, p. 99, 100 ; *Chronique de Strambaldi*, éd. R. de Mas-Latrie éd., Paris, Imprimerie nationale, 1893, vol. II, p. 25 (cité par la suite *Chronique de Strambaldi*).

32. Florio Bustron, *op. cit.*, p. 422-423.

33. Georges Bustron, *op. cit.*, p. 138-139 ; Léontios Machairas, *op. cit.*, p. 207, 411 ; on notera que le fief d'Akaki est aux mains des Ibelin en 1310 : *Chronique d'Amadi*, p. 384.

34. Unique mention de cette tour chez J.-B. de Vaivre, « Sur les pas de Camille Enlart en Chypre », art. cité, p. 53.

35. L. de Mas-Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, *op. cit.*, vol. II, p. 140-142 (citation), 219-220 ; l'attribution de la construction de la résidence à Hugues IV reste cependant à prouver puisque le fief avait auparavant appartenu à son oncle Amaury, l'usurpateur ; il sera restitué par Pierre I^{er} à Isabelle/Marie/Marguerite de Lusignan, petite-

manoir, un « *palazzo [...] molto bello* », sert de logis aux hôtes du roi Janus qui leur offre de somptueux repas³⁶. Son histoire s'achève en août 1425, lorsque les Mamelouks incendient complètement « οὐλον το ἀπλίικην τὸ δεσποτικὸν » (toute la résidence seigneuriale)³⁷.

Le manoir de Sigouri, à mi-chemin entre Nicosie et Famagouste, présente un cas particulier puisqu'il semble avoir connu deux états ; il s'agit d'abord d'un logis où le prince de Galilée, Balian d'Ibelin, s'arrête une nuit entre Famagouste et Nicosie en 1310³⁸ ; cette résidence seigneuriale (« τὸ ἀπλεῖικιν το δεσποτικόν ») sert de base au connétable Jacques de Lusignan pour attaquer le convoi qui transporte à Famagouste le butin que les Génois ont amassé durant le sac de Nicosie, en janvier 1374³⁹. Ensuite, la demeure est fortifiée par le même Jacques, après son accession au trône (1385) afin de surveiller la route entre Famagouste et la capitale du royaume ; elle est alors transformée en grand donjon avec quatre tours d'angle, entouré d'un fossé franchi par un pont-levis⁴⁰. Probablement abandonné après le rétablissement de l'autorité de Jacques II sur Famagouste (1464), le « Castel Franco » commence à tomber en ruine durant la première moitié du xvi^e siècle, selon le récit de Florio Bustron⁴¹.

Les chroniqueurs attribuent à Jacques I^{er} ou à Pierre II (1369-1382) la fondation du manoir de La Cava, à proximité de la capitale, présenté comme une « *gentilissima stantia, giardino e vigna [...], fora della mura*

filie d' Amaury : Wipertus Hughes Rudt de Collenberg, « Les Lusignan de Chypre », *Ἐπετηρὶς τοῦ Κέντρου Ἐπιστημονικῶν Ἐρευνῶν*, 9, 1979-1980, p. 229-230.

36. G. Grivaud, *Excerpta Cypria Nova. Voyageurs occidentaux à Chypre au xv^e siècle*, Nicosie, Centre de recherches scientifiques, 1990, p. 42.
37. *Chronique d'Amadi*, p. 501 ; Léontios Machairas, *op. cit.*, p. 434 (citation extraite du manuscrit de Venise) ; *Chronique de Strambaldi*, p. 270 ; G. Grivaud, « Une petite chronique chypriote du xv^e siècle », *Gesta Dei per Francos. Mélanges Jean Richard*, M. Balard, B. Z. Kedar, J. Riley-Smith éd., Aldershot, Ashgate, 2001, p. 325.
38. Florio Bustron, *op. cit.*, p. 206.
39. *Chronique d'Amadi*, p. 495 ; Léontios Machairas, *op. cit.*, p. 323 (citation du manuscrit de Venise), 433.
40. Estienne de Lusignan, *Chorographia, et brevis Historia universale dell'Isola di Cipro*, Bologne, Benaccio, 1573 (réimpr. Nicosie, 2004), f^o 18 r ; *id.*, *Description de toute l'isle de Chypre*, Paris, chez Guillaume Chaudiere, 1580 (réimpr. Nicosie, 2004), f^o 35 v ; Nompard de Caumont, *Voyage d'Oultramer en Jherusalem*, éd. marquis de La Grange, Paris, A. Aubry, 1858, p. 77.
41. Florio Bustron, *op. cit.*, p. 24, 352 ; Estienne de Lusignan, *Description de toute l'isle de Chypre*, *op. cit.*, f^o 210 r attribue le démantèlement du château aux Vénitiens. Sur Sigouri, on dispose du dossier documentaire rassemblé par Nasa Patapiou, « Το εξαφανισμένο χωριό Σίγουρη (Σίβουρη) και το ομώνυμο καστρό του », *Ἐπετηρὶς τοῦ Κέντρου Ἐπιστημονικῶν Ἐρευνῶν*, 20, 1993-1994, p. 193-262, ainsi que des notices de C. Enlart, *L'art gothique*, *op. cit.*, vol. II, p. 658-661, et J.-B. de Vaivre, « Les châteaux

di Nicosia »⁴². Le 28 mai 1412, le roi Janus y accueille le marquis Nicolò III d'Este au cours d'une réception qui a été relatée :

Questa cava è uno palazzo con un giardino di cui più bella cosa non si può vedere, copioso di bellissime fontane ; e fra le altre una ve n'è ch'esce fuori di uno albero di narancio, e getta tanto alto, quanto sono li rami del detto albero ; et in questo giardino fa molti frutti d'ogni maniera bellissimi. E andarono [le roi et son hôte] più avanti et intrarono nel cortile della detta casa [où se déroulent une joute et un repas]⁴³.

Le manoir fut probablement fortifié par la suite, sans qu'il soit possible de déterminer en quelles circonstances.

Le dernier manoir connu, Potamia, se situe à 25 kilomètres au sud-est de Nicosie et les chroniqueurs hésitent à en accorder la création à Pierre II ou à Jacques I^{er}. Sa réalisation en fait un édifice contemporain de La Cava où le goût des princes pour les jardins et les jeux d'eau se déploie ; le marquis de Ferrare y fait halte en mai 1412, ce qui suscite ce bref commentaire de son secrétaire : « [le manoir de Potamia] *lo appellano Bel vedere. Qui è uno giardino del re delli più belli colle più belle fontane che si possano vedere, e qui era apparecchiato per el desinare molto riccamente.* »⁴⁴ Comme le manoir d'Aradippou, celui de Potamia est incendié par les Mamelouks en juillet 1426 (Fig. 1)⁴⁵. Son statut ultérieur reste imprécis, bien que le manoir et son domaine soient restaurés avant le début du xvi^e siècle⁴⁶.

Ainsi, les évidences rassemblées à partir des sources écrites, en particulier celles relatives aux manoirs des Lusignan, lèvent les doutes sur la présence d'un habitat seigneurial franc dans les campagnes du royaume. Outre les investissements économiques accomplis dans leurs domaines, les maîtres des fiefs y font édifier des demeures qui, sans tenter l'exposition

42. Florio Bustron, *op. cit.*, p. 352 (citation) qui reprend la *Chronique d'Amadi*, p. 494, Léontios Machairas, *op. cit.*, p. 411, et la *Chronique de Strambaldi*, p. 251.

43. G. Grivaud, *Excerpta Cypria Nova*, *op. cit.*, p. 43 ; cette description est confirmée en 1458 par Gabriele Capodilista : « [...] *andavano ad uno palazzo del re fora de la città miglia doa, chiamato la Cava, dove gli era una infinità di narranzi, citroni, limoni et altri modi pretiosi fructi et certi pozi grandissimi cum li quali se adacqua tuto quello giardino* » : *Viaggio in Terrasanta di Santo Brasca. Itinerario di Gabriele Capodilista*, éd. A. L. Momigliano Lepschy, Milan, Longanesi, 1966, p. 179.

44. Léontios Machairas, *op. cit.*, p. 411, 420 ; *Chronique de Strambaldi*, p. 251, 254 ; G. Grivaud, *Excerpta Cypria Nova*, *op. cit.*, p. 42 (citation), 48.

45. *Chronique d'Amadi*, p. 510 ; Léontios Machairas, *op. cit.*, p. 454.

46. Nolwenn Lécuyer *et al.*, « Potamia – Agios Sozomenos (Chypre). La constitution des paysages dans l'Orient médiéval. Rapport préliminaire de la campagne en 2002 », *Bulletin de correspondance hellénique*, 127/2, 2003, p. 575.

de luxe des « palazzi » d'Aradipou, La Cava et Potamia, permettent une résidence régulière des seigneurs lorsqu'ils quittent leurs « ostels » de Nicosie⁴⁷ ; jamais cet habitat ne paraît être fortifié et correspondre aux maisons fortes observées dans les campagnes du royaume de Jérusalem. Quant à la diffusion de cet habitat seigneurial sur le territoire, elle reste bien délicate à apprécier, même en tenant compte des résultats apportés par les archéologues.

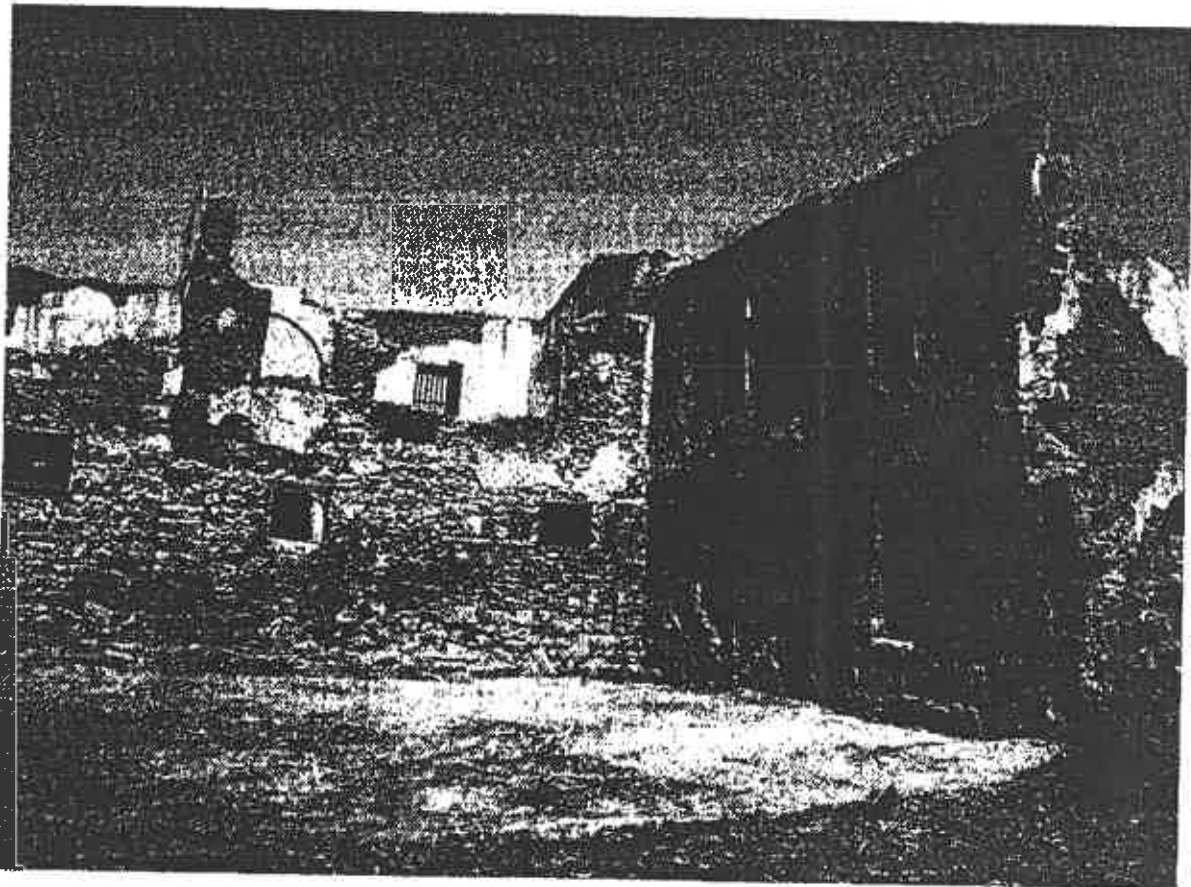


Fig. 1 : La façade incendiée du premier manoir de Potamia (Cliché G. Grivaud).

Regards au sol

À Chypre, peu de fouilles ont été consacrées à des ensembles monumentaux assimilables à des manoirs car l'archéologie médiévale se manifeste soit à travers des fouilles d'exploitations industrielles (raffineries sucrières de Kouklia, Kolossi, Épiskopi)⁴⁸, soit par des fouilles d'urgence

47. Sur l'habitat seigneurial à Nicosie : G. Grivaud, C. Schabel, « La ville de Nicosie », *L'art gothique en Chypre*, op. cit., p. 100-101.

48. Marie Louise von Wartburg, « The Medieval Cane Sugar Industry in Cyprus: Results of Recent Excavations », *Archaeological Journal*, 63, 1983, p. 298-314 ; Franz Georg Maier, M. L. von Wartburg, « Reconstructing history from the earth, c. 2800 B. C.-1600 A. D. Excavating at Palaepaphos, 1966-1984 », *Archaeology in Cyprus 1960-1985*, V. Karageorghis éd., Nicosie, A. G. Leventis Foundation, 1985, p. 163-170, outre de nombreux rapports intermédiaires publiés dans le *Report of the Department of Antiquities, Cyprus*, en l'attente de la publication définitive des fouilles de Kouklia ; Marina Solomidou-

en milieu urbain, à Nicosie principalement⁴⁹. Seul le programme dédié à Potamia tente d'appréhender le manoir comme entité économique et résidentielle, mais en l'attente de la publication de ses résultats⁵⁰, des éléments de réflexion peuvent être glanés de travaux présentant divers matériels d'époque franque dispersés dans les campagnes.

Parmi ces matériels, celui des pierres tombales dont le récent corpus confirme l'écrasante prédilection des Francs pour élire leurs sépultures dans les églises et les monastères des principales villes, tout en dévoilant quelques inhumations dans des villages. L'église de la Panagia Angeloktisti à Kiti est ainsi flanquée d'une chapelle gothique où figure la dalle de Simone de Gibelet († 3 novembre 1304)⁵¹ ; dans la même région, à Kivisil, la dalle abîmée de « Messire du Priha[...] », datée du XIII^e siècle repose devant l'iconostase de l'église du village⁵² ; dans le Carpasse, à Koma tou Yalou, la dalle de Marguerite de Boudapre († 30 octobre 1324), servait de table d'autel à l'église de la Vierge en 1754⁵³ ; dans l'arrière-pays de Limassol, à Kivides, a été relevée par Louis de Mas-Latrie l'inscription de la dalle funéraire de « Nicole De [...] Des Drapiers » († 21 juillet 1306)⁵⁴.

Les témoignages héraldiques suggèrent également une présence franque dans les zones rurales puisque des blasons sculptés ont été découverts en plusieurs villages. Cependant, dans son armorial le comte de Collenberg passe sous silence les emplacements des blocs examinés (*in situ* ou non), se contentant d'indiquer le nom du village, ce qui interdit l'identifica-

Ieronymidou, *Approches archéologiques des établissements templiers et hospitaliers de Chypre*, mémoire de thèse présenté à l'université Paris I, 2001, 7 vol.

49. On trouvera les résumés des rapports intermédiaires des fouilles conduites par Despo Pilidou (fortifications de Nicosie, monastère Saint-Georges des Manganes) et par Yannis Violaris (chantier du vieil hôtel de ville) dans les chroniques du *Bulletin de correspondance hellénique*, 125/2, 2001, p. 767, 126/2, 2002, p. 717-718, 127/2, 2003, p. 670-673 ; Y. Violaris, « Excavations at the site of Palaion Demarcheion, Lefkosia », *Centre d'Études Chypriotes, Cahier*, 34, 2004, p. 69-80.

50. Outre le rapport cité *supra* n. 46 : N. Lécuyer *et al.*, « Potamia-Agios Sozomenos (Chypre). La constitution des paysages dans l'Orient médiéval », *Bulletin de correspondance hellénique*, 125/2, 2001, p. 655-678, 126/2, 2002, p. 598-614 ; N. Lécuyer, « Le territoire de Potamia aux époques médiévale et moderne : acquis récents », *Centre d'Études Chypriotes, Cahier*, 34, 2004, p. 11-30 ; *ead.*, « Marqueurs identitaires médiévaux et modernes sur le territoire de Potamia-Agios Sozomenos », *Identités croisées en un milieu méditerranéen : le cas de Chypre (Antiquité-Moyen Âge)*, S. Fourrier & G. Grivaud éd., Mont Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2006, p. 241-256.

51. C. Enlart, *L'art gothique, op. cit.*, vol. II, p. 441 ; Brunehilde Imhaus, *Lacrimae Cypriae*, Nicosie, Département des Antiquités, 2004, vol. I, n° F 271.

52. *Ibid.*, vol. I, n° F 272.

53. *Ibid.*, vol. I, n° F 689.

tion définitive des monuments⁵⁵. Par conséquent, seuls les blasons peints encore visibles peuvent révéler la présence de seigneurs francs dans les villages, telles les armoiries figurant sur une poutre maîtresse de l'église Saints-Joachim-et-Anne, à Kaliana, ou encore celles placées sur les iconostases de l'église Saint-Héraclide du monastère Saint-Jean Lambadiste, à Kalopanagiotis, et de l'église de l'Archange Michel, à Pedoulas⁵⁶. Néanmoins ces preuves héraldiques, qui certifient la protection de grandes familles seigneuriales – Lusignan, Montfort, Dampierre, Ibelin – sur les cultes grecs locaux, n'assurent pas une résidence permanente en ces villages⁵⁷. Même la convergence d'indices dans l'église Sainte-Croix de Pelendri n'emporte pas la conviction ; la présence simultanée de blasons sculptés et de blasons peints portant le lion des Lusignan brisé d'une bande chargée de trois croisettes, dont un associé aux portraits du couple de donateurs habillés à la mode franque, ne garantit la résidence dans le village du Troodos du prince de Galilée, Jean de Lusignan, frère de Pierre I^{er}, fieffé sur Pelendri en 1353⁵⁸.

Face à l'absence de relevés scientifiques incontestables pour leur utilisation des preuves sur la résidence de seigneurs francs dans les zones rurales peuvent encore être glanées de quelques monuments de style franc, observés et décrits par Camille Enlart. Si on ne peut porter des conclusions sur la construction gothique composée de cinq arcades en bel appareil reposant sur des piliers carrés découverte à Agios Symeon du Carpasse⁵⁹, deux tours situées à Pila et à Alaminos retiennent l'attention. Elles ont en commun leur forme de donjon à dimensions réduites (7,20 m par 3,32 m à Pila (fig. 2) avec une élévation sur deux étages surmontés

55. On peut prendre l'exemple d'un écu réemployé dans le linteau d'une porte d'église moderne à Livadia (Larnaca) : W. H. Rudt de Collenberg, « L'héraldique de Chypre », *Cahiers d'héraldique*, 3, 1977, p. 97 n° 78 ; Rupert Gunnis, *Historic Cyprus. A Guide to its Town, Villages, Monasteries and Castles*, Londres, Methuen, 1947², p. 328.

56. W. H. Rudt de Collenberg, « L'héraldique de Chypre », p. 98 n° 154, p. 99 n° 181, 211, 213, 222, p. 100 n° 242, 243, p. 142-143, fig. 38 et 39 ; sur ces églises : Andreas Stylianou & Judith A. Stylianou, *The Painted Churches of Cyprus Treasures of Byzantine Art*, Londres, A. G. Leventis Foundation, 1985², p. 107-109, 294-305, 331-343.

57. G. Grivaud, « Les Lusignan patrons d'églises grecques », *Byzantinische Forschungen*, XXIX, 2007, p. 261-262.

58. Sur cette question complexe : C. Enlart, *L'art gothique*, op. cit., vol. II, p. 468-469 ; A. Stylianou & J.A. Stylianou, op. cit., p. 223-224 ; Ioanna Christoforaki, « Cyprus between Byzantium and the Levant. Eclecticism and Interchange in the Cycle of the Life of the Virgin in the Church of the Holy Cross at Pelendri », *Επιστημολογία του Κέντρου 'Επιστημονικών Έρευνών*, 21, 1996, p. 215-255 ; J.-B. de Vaivre, « Le décor héraldique sur les monuments médiévaux », *L'art gothique en Chypre*, op. cit., p. 434-436 ; la possession du fief de Pelendri par le prince de Galilée est attestée en 1353 : N. Coureas, C. Schabel, *The Cartulary of the Cathedral of the Holy Wisdom of Nicosia*, Nicosie, Cyprus Research Center, 1997, n° 130.

59. C. Enlart, *L'art gothique*, op. cit., vol. II, p. 654.

d'une terrasse⁶⁰. À la différence de la tour côtière de Kiti, celles de Pila et Alaminos ne sont pas édifiées en des sites stratégiques et leur finalité reste inconnue ; elles présentent néanmoins une parenté d'aspect avec les tours construites au cours du XIII^e siècle à Rhodes, en Eubée et en Béotie, où elles servaient à stocker les récoltes des seigneurs francs sur leurs domaines tout en offrant un refuge provisoire contre les pirates ou des raids ennemis⁶¹. En déduire que les deux tours remplissaient ce rôle à Chypre relève d'une certaine logique ; au début du XIV^e siècle, Alaminos appartenait à Philippe d'Ibelin, Pila à la famille Gibelet⁶².

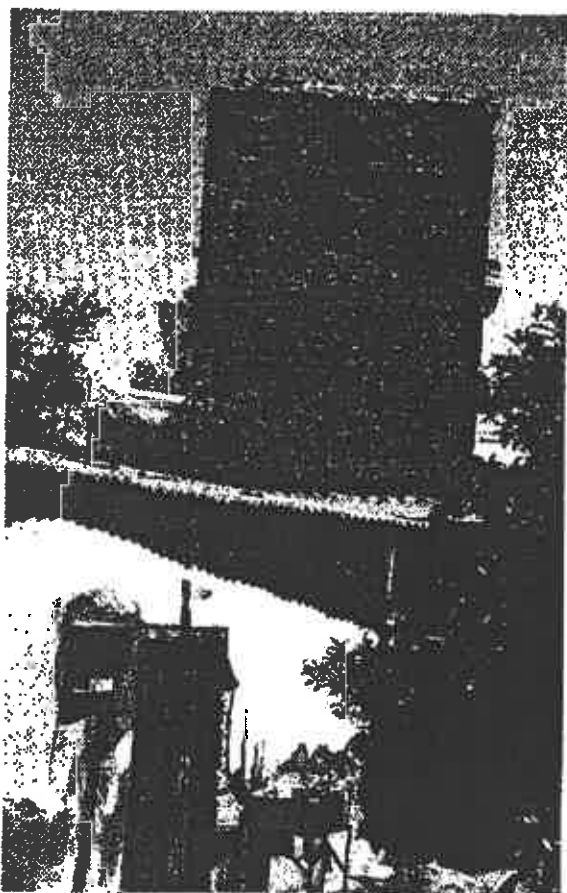


Fig. 2 : La tour de Pila
(Cliché G. Grivaud).

60. *Ibid.*, vol. II, p. 666-667, 669-671.

61. Peter Lock, « The Frankish Towers of Central Greece », *Annals of the British School at Athens*, 81, 1986, p. 101-123 ; *id.*, « The towers of Euboea: Lombard or Venetian, agrarian or strategic », *The Archaeology of Medieval Greece*, P. Lock & G.D.R. Sanders éd., Oxford, Oxbow Books, 1996, p. 107-126.

62. Sur Alaminos et Philippe d'Ibelin, voir *supra* n. 21. Les Gibelet sont fieffés sur Pila au XIII^e siècle : Philippe de Novare, « Le Livre de forme de plaid », *Recueil des Historiens des Croisades, Lois*, éd., comte Beugnot, Paris, Imprimerie royale, 1841 (réimpr. Paris, 1969), vol. I, chap. LXXIV, où est déjà précisée la division de « Piles » en trois parts ; également : Marie-Adélaïde Nielen, *Lignages d'Outremer*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2003, p. 65, 114, 123, 124, 128. Par la suite, le fief passe certainement aux mains de Jean de Brie, devenu prince de Galilée grâce à la protection de Jacques I^{er} : N. Coureas, C. Schabel, *op. cit.*, n^{os} 110, 111. Au début du XV^e siècle, le fief est aux mains de Pierre de Cafran : J. Richard, *Documents chypriotes*, *op. cit.*, p. 139. Enfin, il est accordé à Sanson de Nores par Jacques II dans les années 1460 : Florio Bustron, *op. cit.*, p. 423.

Le seul bâtiment dont des ruines imposantes ont été conservées – et presque complètement reconstruites –, le manoir de Kouklia, ne bénéficie d'aucun éclairage sur ses fonctions exactes dans les sources écrites (fig. 3 et 4)⁶³. Inclus à un domaine royal qui fut un centre majeur de production sucrière⁶⁴, il se présente sous l'aspect d'un bâtiment fortifié, haut d'un étage et organisé autour d'une vaste cour rectangulaire ; seule l'aile orientale comprend une grande salle basse voûtée en ogives et une salle haute de mêmes dimensions, à laquelle on accède par un perron depuis la cour. Sans avoir fait l'objet de fouilles au niveau de ses structures, le manoir a connu plusieurs états, ayant été dévasté en 1425 par les Mamelouks⁶⁵ ; aucune chronique, aucun récit de voyage ne décrit le monument, ni n'assure que les Lusignan fréquentaient le logis ; sans doute abritait-il le bailli, le personnel administratif, une partie des maîtres du sucre et des ouvriers faisant fonctionner la raffinerie située au-delà du manoir.



Fig. 3 : Le bâtiment principal dans la cour du manoir de Kouklia (Cliché G. Grivaud).

63. Première description par C. Enlart, *L'art gothique*, *op. cit.*, vol. II, p. 697-699 ; plus récemment : F. G. Maier, « The Archaeology of the Royal Manor House at Kouklia », *Επετηρίς τοῦ Κέντρου Ἐπιστημονικῶν Ἐρευνῶν*, 19, 1992, p. 251-262.

64. Voir références *supra* n. 48 ; on remarquera qu'il faut attendre le xv^e siècle pour certifier que Kouklia est un domaine du roi : L. de Mas-Latrie, « Nouvelles preuves de l'histoire de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 35, 1874, p. 150 ; J. Richard, *Le Livre des Remembrances*, *op. cit.*, nos 18, 35, 44, 45, 63, 146, 147.

65. *Chronique d'Amadi*, p. 500 ; Léontios Machairas, *op. cit.*, p. 432 ; *Chronique de Strambaldi*, p. 268-269.



Fig. 4 : La cour du manoir de Kouklia depuis le perron de la salle haute (Cliché G Grivaud).

Quel trompe-l'œil ?

Le faisceau d'informations recueillies sur les manoirs lève les doutes sur la réalité de la présence franque dans les campagnes du royaume bien que les édifices n'aient pas traversé les siècles avec le même bonheur que les églises et les abbayes gothiques de Nicosie, Famagouste ou Bellapaïs. Le choix des matériaux de construction explique en partie la déréliction de bâtiments édifiés en adobe, selon l'usage propre à l'habitat rural chypriote⁶⁶. Ce recours aux techniques traditionnelles assure que seuls les édifices appartenant à des seigneurs fortunés pouvaient recevoir des investissements nécessaires à des constructions en pierres de taille, à partir de blocs extraits de carrières souvent éloignées des sites, comme La Cava et Potamia. Les ressources financières mobilisées limitaient en conséquence les investissements et la plupart des manoirs furent édifiés selon les usages locaux ; en cela, les seigneurs francs s'adaptaient à leur nouvel environnement physique et si leurs manoirs n'ont pas survécu,

66. Ioannis Ionas, *La maison rurale de Chypre (xviii^e-xx^e siècle). Aspects et techniques de construction*, Nicosie, Centre de recherches scientifiques, 1988.

ceux des archontes grecs, qui ne furent jamais suspectés de résider dans l'entourage des souverains, n'eurent pas davantage de postérité⁶⁷.

Loin de pouvoir affiner une typologie du manoir chypriote, il faut admettre que le terme recouvre une variété de bâtiments qui ne sont jamais fortifiés⁶⁸ et dont les fonctions varient, ce qui dessine une hiérarchie des établissements, opposant les simples centres d'exploitation des domaines, tel celui remis au gouverneur de la lumière de Petra en 1468, à ceux reflétant une image du pouvoir, où le luxe s'affichait avec ostentation (Aradippou, Potamia, La Cava). Le goût pour des résidences princières de campagne, évident au xiv^e siècle, participe du puissant élan édilitaire qui marque les règnes d'Henri II et Hugues IV, lorsque Famagouste et Nicosie se parent de monuments imposants⁶⁹ ; en revanche, les manoirs construits par Jacques I^{er} et embellis par Janus, à une époque marquée de profondes crises financières, se singularisent par le souci d'insérer le bâtiment à des jardins plantés d'espèces variées, agrémentés de fontaines ; à cette organisation d'un beau paysage domestiqué répond le décor raffiné des intérieurs, entrevu grâce aux fragments de carreaux à glaçure alcaline bleus et blancs de fabrication syro-égyptienne mis au jour lors des fouilles menées dans la cour du manoir de Potamia. Dans ce dernier cas, le dispositif déployant l'apparat princier s'accompagne d'une mise en valeur du territoire dépendant, quadrillé de canaux d'irrigation, norias, moulins, vergers⁷⁰. À Potamia, la fonction résidentielle se superpose à celle de l'exploitation domaniale.

À terme, le manoir chypriote semble un perpétuel aménagement de cette *curia* mentionnée à Nicosie et à Limassol dans le rapport du baile Marsilio Zorzi, décrite plus tard en milieu rural par les dossiers d'archives, que ce soit à Psimolofou ou à Kato Koutrafas. De nouvelles fouilles aideront sans doute à préciser la diffusion de ce modèle car les plus anciennes maisons conservées à Nicosie sont structurées sur un espace central, celui de la cour, autour de laquelle se distribuent les espaces

67. Sur la présence des archontes en milieu rural, voir le dossier documentaire inclus à notre étude « Les Lusignan et leurs archontes chypriotes (1192-1359) », *Les Lusignans et l'Outre Mer*, C. Mutaflan éd., Poitiers-Lusignan, 1993, p. 150-158.

68. Comme l'a déjà remarqué P.W. Edbury, « Latins and Greeks on Crusader Cyprus », *Medieval Frontiers: Concept and Practices*, op. cit., p. 140.

69. Voir les différents chapitres inclus à *L'art gothique en Chypre*, op. cit. : G. Grivaud et C. Schabel, « La ville de Nicosie », p. 89-108 ; Catherine Otten-Froux, « La ville de Famagouste », p. 109-118 ; Thierry Soulard et Philippe Plagnieux, « L'architecture religieuse », p. 121-296.

70. N. Lécuyer, « Marqueurs identitaires médiévaux et modernes sur le territoire de Potamia-Agios Sozomenos », art. cité.

d'habitation, de commerce et de stockage, les écuries⁷¹. L'articulation entre monde urbain et monde rural confère ainsi une place originale à ce bâtiment que l'on a voulu reconnaître sous le terme de manoir et qui n'est jamais fortifié.

Cette rapide enquête montre en définitive que le territoire du royaume de Chypre a été investi par les Francs selon des modalités particulières qui s'agrègent les unes aux autres et qui prennent sens une fois restituées dans leur complexité. Le réseau des manoirs complète en effet celui des ouvrages militaires – châteaux de Saint-Hilarion, Buffavent, Kantara –, celui des abbayes de campagne – Bellapaïs, Stavrovouni, Pyrgos, Stazousa, Karmi, auxquelles s'ajoute la chapelle de Pyrga –, celui des commanderies templières et hospitalières – Kolossi, Épiskopi, Choïrokitia, Gastria, Finikas, Anoyira, Tembros – et celui des églises de villages incorporant des parties gothiques – Kiti, Tochni, Trikomo, Saint-Lazare des Salines. Ce tableau ne saurait être complet sans évoquer le rôle fondamental des dévotions associant Francs et Grecs et qui se traduisent par des donations aux monastères orthodoxes – Notre-Dame de Kykkos –⁷², par la protection de cultes locaux – Pierre I^{er} à Menoiko –⁷³, par la participation aux pèlerinages et la manifestation publique des donateurs francs dont les portraits figurent dans les *katholika* de petites fondations du Troodos – fresque du narthex de la Panagia Phorviotissa à Asinou, icône de saint Nicolas du chevalier Ravendel à Saint-Nicolas-du-Toit de Kakopétria⁷⁴. L'espace rural chypriote a été pénétré par les Francs, sous des formes complémentaires, selon des rythmes encore difficiles à affiner car le tableau suggéré combine des résidences alternées entre hôtels urbains et

71. *A Dragoman's House. The House of Hadjigeorgakis Kornosios in Nicosia*, M. Pihler éd., Copenhagen, The Royal Danish Academy of Fine Arts School of Architecture Publishers, 1993.

72. Costas N. Constantinidès, *Ἡ Διήγησις τῆς θαυματουργῆς εἰκόνας τῆς Θεοτόκου Ἐλεούσας τοῦ Κύκκου κατὰ τὸν ἐλληνικὸ κώδικα 2313 τοῦ Βατικανοῦ*, Nicosie, Centre de recherches du monastère de Kykkos, 2002, p. 197, 272-273 ; G. Grivaud, « Le monastère de Kykkos et ses revenus en 1553 », *Studi Veneziani*, n.s. 19, 1990, p. 246-252.

73. Léontios Machairas, *op. cit.*, p. 88.

74. Jaroslav Folda, « Crusader Art in the Kingdom of Cyprus, 1275-1291. Reflections on the State of the Question », *Cyprus and the Crusades*, N. Coureas, J. Riley-Smith éd., Nicosie, Cyprus Research Center, 1995, p. 209-237 ; Annemarie W. Carr, « Correlative Spaces: Art, Identity, and Appropriation in Lusignan Cyprus », *Modern Greek Studies Yearbook*, 14/15, 1998-1999, p. 66-67 (réimpr. dans A.W. Carr, *Cyprus and the Devotional Arts of Byzantium in the Era of the Crusades*, Aldershot, Ashgate, 2005, étude n° vi).

manoirs de campagne, des itinérances entre villes, fiefs, lieux de chasse ou centres de dévotion.

Loin de structurer leur société sur des principes de ségrégation spatiale, les Francs se sont adaptés à leur nouvel environnement, ayant pour horizon une patrie où la maîtrise du territoire enchâssait les espaces insulaires dans leurs dimensions matérielles et spirituelles. Sans doute est-ce sous cet angle que se dégage l'originalité de la présence franque à Chypre, jetant une lumière nouvelle sur le processus particulier de la colonisation franque dans l'Orient latin.

Université de Rouen
GRHIS